

AVIGNON

Thomas Opitz distingué

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) récompensait hier le parcours et l'engagement des hommes et des femmes qui le composent. Parmi les six lauréats, Thomas Opitz œuvre au sein du laboratoire INRAE "Biostatistique et Processus Spatiaux" d'Avignon et poursuit des recherches en statistiques sur des modèles et des applications en environnement, écologie, épidémiologie et biologie des populations a reçu le laurier Espoir scientifique.

→ Plus d'infos : inrae.fr/lauriers-2020



COVID-19

Groupama masque ses sociétaires

L'ensemble des agences Groupama Méditerranée a offert un million de masques aux enfants de leurs sociétaires. "Nous avons toujours été bien reçus chez Groupama, aujourd'hui en est la preuve supplémentaire", expliquait Mme Rhorchi, mère de trois filles. Pour les équipes de Groupama Méditerranée, "ce geste a du sens car l'une de nos valeurs historiques est la solidarité, et le port du masque est prévu pour les enfants dès l'âge de six ans, c'est donc un coût supplémentaire pour nos sociétaires".

/PHOTO A.P.



MONTEUX

Deux amis gagnent 500 000€ au "Cash"

Voilà deux personnes pour qui l'année 2020 finit mieux qu'elle n'a commencé. Deux inconditionnels du jeu à gratter "Cash" de la Française des Jeux, viennent de remporter la somme maximale de 500 000 €. Une chance incroyable alors que seul un jeu permet d'accéder à cette somme sur près de 5 millions (pour comparer, les joueurs ont une chance sur 19 millions de gagner le gain maximal au Loto, et une chance sur 139 millions à l'EuroMillions).

"Nous avons notre rituel depuis des années, chaque week-end, chacun de nous achète un ticket et on s'imagine ce qu'on ferait si la chance nous souriait", ont-ils commenté. C'est au tabac-presse de Montoux, géré par Laurent Billoin (notre photo ▼) que les deux chanceux avaient acheté leur ticket. Grâce à ce gain fabuleux, chacun a déjà des projets : l'un aidera ses enfants et profitera de la vie et l'autre évoque le remplacement de sa voiture.

J.S.



FAITS-DIVERS

Robion : le livreur repart avec le colis

C'est une mésaventure dont il se serait bien passé à l'approche des fêtes de Noël. La semaine dernière, un habitant de Robion commande sur Internet une trottinette électrique d'une valeur de 600 €. Présent chez lui à la date et l'heure de la livraison, il a la mauvaise surprise de voir l'indication "colis livré", au moment de vérifier le suivi de sa commande.

Après s'être renseigné auprès de ses voisins, il décide de joindre le service client national de l'entreprise de livraison, sans succès. L'homme se décide donc à porter plainte et c'est la douche froide : "On m'a indiqué qu'elle avait de grandes chances d'être classée sans suite car n'ayant pas reçu la trottinette, je ne suis pas considéré comme son propriétaire".

Un peu plus tard, il reçoit le coup de fil du fameux livreur qui lui indique avoir déposé

son colis au bout du chemin menant à sa maison. Le client vérifie donc sur sa vidéo-surveillance et il retrouve en effet le camion du livreur. Mais il voit clairement ce dernier repartir après avoir bippé son colis et sans l'avoir déposé. "Il a signé à ma place et noté ma date de naissance, qu'il a dû trouver sur les réseaux sociaux, poursuit le client. Je pourrais être remboursé sans soucis mais je trouve ça fou qu'il puisse voler comme ça, sans être inquiété. Au téléphone, il m'a proposé un dédommagement et fait du chantage en disant qu'il allait perdre son emploi. Quand toutes les preuves sont là et que rien n'est fait, ça me rend fou. D'autant que j'ai appris que je n'étais pas le seul à avoir déposé plainte pour cette raison dernièrement à Robion." Une mésaventure qui appelle donc à la prudence, à deux semaines de Noël...

J.S.

MORIÈRES

Une personne se suicide sur son lieu de travail

Un équipage du Samu est intervenu au petit matin, à 5h30, ce mardi, après qu'une personne a mis fin à ses jours, sur son lieu de travail, à Morières-les-Avignon. Malgré l'intervention rapide, ils n'ont malheureusement pas pu la sauver.

AVIGNON

Une maison de 90m² détruite par le feu

Les pompiers d'Avignon sont intervenus ce mardi après-midi après l'incendie d'une maison individuelle, rue Diane de Poitiers, au sud de la rocade. Le feu a pris au rez-de-chaussée de cette maison de deux étages et 90m². L'ensemble de l'habitation a été détruite et son occupante, âgée de 80 ans, a dû être transportée au centre hospitalier d'Avignon, légèrement blessée.

→ La suite de notre chronique Faits-Divers en Page 18.

Le patron d'un hôtel interpellé pour proxénétisme

AVIGNON L'établissement était aussi visé par un arrêté de péril imminent

Les policiers de la Sûreté départementale d'Avignon ont conclu ce lundi une enquête au long cours à la suite de plaintes de riverains de la rue Joseph Verdet. Ceux-ci se plaignaient en effet depuis un moment de la présence de prostituées, notamment au niveau d'un hôtel, du 100 de la rue du centre-ville avignonnais. Une enquête avait ainsi été ouverte et des surveillances orchestrées dans le quartier Saint-Charles, touché par des problèmes récurrents liés à la prostitution.

Sur place, les policiers ont repéré les allées et venues de travailleuses du sexe à l'intérieur de l'hôtel Innova. Des faits d'autant plus surprenants que l'établissement est fermé depuis le début de l'année 2020 après un arrêté de péril imminent pris par la mairie d'Avignon. Autre fait troublant, l'ancien gérant de l'hôtel a déjà été condamné pour proxénétisme hôtelier, alors que son successeur est lui visé par une procédure pour le même motif.



Les riverains se plaignaient depuis un moment de la présence de prostituées au 100 de la rue Joseph-Verdet. /PHOTO DR

À l'issue d'une passe, les enquêteurs se sont donc résolus à interpellé une prostituée et son client, avant de mettre la main sur le gérant de l'hôtel, placé en garde à vue. L'enquête et les auditions leur permettent alors de confirmer que l'individu continuait de recevoir du public malgré la procédure le visant.

Ce dernier s'est défendu en parlant de sa situation financière difficile, reconnaissant durant sa garde à vue l'intégralité des faits qui lui étaient reprochés. Mais hier, au moment d'être remis en liberté, l'avignonnais de 39 ans a changé d'attitude, outrageant et insultant les policiers et refusant de sortir de sa geôle. Sa garde à vue a alors été prolongée par les enquêteurs. Il a finalement été remis en liberté, poursuivi en plus des premiers faits, pour outrage et rébellion. Il a été convoqué pour le 15 mai prochain devant le tribunal correctionnel d'Avignon pour s'expliquer sur ces faits surprenants.

Jonathan SOLLIER

LE PONTET

Les deux femmes passaient des stupps aux détenus

Quatre personnes seront jugées aujourd'hui en comparution immédiate, à Avignon. Deux femmes de 24 et 57 ans ont été interpellées après avoir transmis de la résine et de l'herbe de cannabis à deux détenus de 24 ans, incarcérés à la prison du Pontet. Les échanges se faisaient pendant les parloirs des deux hommes.

ROBION

Deux chauffards interpellés

Un homme de 33 ans a été contrôlé hier en récidive de conduite sous stupps, défaut d'assurance, de permis et de contrôle technique, le tout au lendemain du drame ayant coûté la vie à un père de famille de trois enfants, de 42 ans, au Thor. Au même endroit, un homme de 26 ans, sans permis, est lui aussi reparti à pied.

ASSISES DE VAUCLUSE

L'accusé voulait défendre sa compagne : "J'ai tiré deux coups de feu, voilà, c'est tout"

Dans une ambiance souvent survoltée, au deuxième jour de son procès, Jean-Pierre Vincenti a livré à la Cour d'assises "sa" version du meurtre de Rachid.

La Cour d'assises de Vaucluse a constaté hier la défaillance de sept témoins au deuxième jour du procès de Jean-Pierre Vincenti, 69 ans, accusé d'avoir tué de deux balles dans la tête un homme prénommé Rachid, âgé de 51 ans, le 11 mars 2018, à Montfavet. Si la défense assurée par Me Guy Guenoun a accepté le "passé outre" de quatre des témoins, le sort de trois autres a donné lieu à un bras de fer avec la Cour, l'avocat allant jusqu'à demander le renvoi de l'affaire si ces personnes n'étaient pas entendues, une simple lecture de leurs dépositions ne suffisant pas à éclairer les débats.

Des témoins capitaux absents

Il était particulièrement déploré l'absence pour raison de santé de Sandra, la compagne de Jean-Pierre Vincenti qui, pour la défense, est "l'unique témoin et la cause des faits". Le certificat médical présenté n'était pas satisfaisant, a insisté Me Guy Guenoun qui a estimé qu'un "passé outre de ce témoin essentiel ne serait pas bon justice". La Cour en décida autre-

ment et décerna des mandats d'amener dont deux seront mis à exécution.

Le procès s'est alors poursuivi avec de nouveaux coups d'éclat, lors de l'évocation de la personnalité de la victime, la défense souhaitant faire état des mentions figurant au fichier du traitement des antécédents judiciaires (TAJ). "Des faits qui datent de plus de 18 ans", s'égoïlle le bâtonnier Gardien, partie civile, qui a trouvé "indécent" de "salir la mémoire d'une victime". "Du jamais vu en Cour d'assises", a surenchéri Me Collion. "Je suis en quête de vérité et c'est dans le dossier. Moi aussi, je n'aime pas ce fichier mais, pour une fois qu'il sert à la défense, je l'utilise", réplique Me Guenoun au bord de l'apoplexie...

Si les éléments du TAJ ne seront pas détaillés, l'avocate générale Caroline Armand, sur la demande de la présidente Tréguier, produit le casier judiciaire de la victime. On apprend qu'il a été condamné à dix reprises entre 1986 et 1996 pour des faits essentiellement de vols et de violences avant une ultime condamnation en 2017 pour un délit routier. Rachid, qui fut dans sa jeunesse le "caïd des Broquetons", est qualifié de "gentil" et "jovial" par ses proches ; un homme marqué par le décès de ses parents qui a présenté très jeunes des troubles psychiatriques.

C'est lors d'un séjour à l'hôpi-

tal de Montfavet qu'il a connu Sandra qu'il est allé voir, comme il le faisait souvent, ce 11 mars 2018. Cette dame fragile et placée sous tutelle, se trouvait depuis quelque temps sous la "protection" de Jean-Pierre Vincenti, surnommé "le Corse".

L'accusé a ressenti une menace

Le jour des faits, "le Corse" aurait, pour une raison qu'il ne peut expliquer, ressenti une menace en constatant que Sandra discutait avec Rachid sur le peron. Il dit avoir tiré un premier coup de feu en guise d'avertissement depuis le fenestron. Puis, après que Sandra est rentrée dans le logement, il aurait fait feu deux fois depuis l'encadrement de la porte, avec sa carabine 22 LR : "C'est tout, voilà", ponctue l'accusé en mimant son geste fatal.

Or, cette version ne colle pas aux constatations médico-légales et aux déclarations de Sandra qui a assuré qu'elle discutait avec Rachid, tous deux assis sur les marches, lorsque les tirs ont eu lieu.

L'interrogatoire de l'accusé a été particulièrement tendu, Jean-Pierre Vincenti ayant à cœur de livrer sa vérité en ne répondant pas directement, en digressant sans cesse et en éludant les questions les plus gênantes. Dans son exercice périlleux, il a reçu l'appui de son avocat, repris par la Présidente

qui, excédée, lança "Maître, vous avez la mémoire qui flanche, pas moi...", avant de demander quelques instants plus tard à la greffière d'acter que Me Guenoun "interrompt l'interrogatoire de l'accusé". "Oui, j'assume, actez, je ne fais jamais rien contre ma conscience", répliqua l'avocat.

Au terme de son audition, l'accusé finit par confier avoir eu peur de revivre une scène qui le hante, en voyant Rachid : il aurait quelques années plus tôt surpris Rachid avoir une relation sexuelle avec Sandra qui n'aurait pas été consentante. "Il allait rentrer, j'ai pas visé, j'ai tiré deux fois, c'est tout", a résumé avec aplomb l'accusé pour qui la réponse au drame était sans doute dans une résurgence de ce souvenir "humiliant".

Un caractère soupçonneux

Dans ce dossier, le Dr Laurent Layet, expert psychiatre, a évoqué la personnalité pathologique de l'accusé qui présente un trouble marqué par une instabilité émotionnelle, une grande impulsivité et une sensibilité. Son caractère soupçonneux avec une interprétation hostile des événements, a altéré modérément son discernement au moment des faits, a conclu le Dr Layet.

Le verdict est attendu aujourd'hui.

Bruno HURAU